

L'ensemble des organisations syndicales (OS) de la Ddfip 77 était présente.

La déclaration liminaire lue par Solidaires a bien failli interrompre prématurément la réunion, provoquant le courroux de la Directrice. Selon elle, les propos évoqués (en autres informations incomplètes du document de travail remis aux OS) n'étaient pas adaptés au regard du travail « *colossal* » effectué par la RH pour la mise en place de la mutation au choix des A ; elle a considéré cette liminaire comme un « *tir au pigeon* » dont la cible est la RH. Elle a estimé en outre qu'une déclaration liminaire ne rentrait pas de la cadre d'un GT.

Déroulement de la campagne de mutation des A :

Le recrutement des A s'est fait en deux temps :

- — Première vague en mai 2025 :

- 12 postes (dont 3 à la 5ème BDV à Meaux), qui ont généré 26 candidatures (5 hommes et 13 femmes) dont une invalidée par le service RH pour non respect du délai de séjour.
- 2 postes n'ont donné lieu à aucune candidature ;
- 10 autres postes ont donné lieu à un volume de candidatures situé entre 1 et 6 ; certains ont candidaté sur plusieurs postes. Sur ces 10 postes, seuls 3 postes n'ont pas donné lieu à entretien avec tous les candidats.

À l'issue de la 1^{re} vague, 8 postes ont été pourvus.

3 affectations se sont traduites par un changement de métier.

1 poste sans candidature a été pourvu par une réintégration dans le département.

- — Deuxième vague en juillet 2025 :

- 6 postes (dont 4 en BDV), qui n'ont donné lieu au total qu'à 8 candidatures (dont une invalidée).
- 3 postes sur 6 ont été pourvus, dont 1 s'est traduit par un changement de métier.

L'accompagnement des agents et recruteurs sera renouvelé en 2026. La Direction a précisé qu'un point de vigilance sera fait sur le contenu de l'entretien afin qu'il ne soit pas comparé à un jury de concours (faits remontés lors de ce GT). La Directrice a fait remarquer que les cadres avaient du mal à se vendre et continuera le soutien aux agents dans ce nouveau processus de recrutement.

Le retour pédagogique fait par les chefs de service aux candidats non retenus sera amélioré. Il est rappelé que ce point sera abordé lors de prochaines formations locales.

Recrutement des A stagiaires :

Le recrutement au choix pour une pré-affectation a concerné 21 A généralistes et 2 A filière cadastre. L'entretien n'est pas obligatoire mais possible en visio en dehors des cours de l'ENFIP ;

La Ddfip 77 a rappelé le cadrage national pour les affectations des A stagiaires et l'articulation des affectations des A titulaires et A stagiaires. A ce titre, la Ddfip 77 a publié les fiches de poste correspondant à des vacances certaines pour les ouvrir, au moins 15 jours aux seuls titulaires du département, et ce jusqu'au 7/10/2025 inclus (il est précisé que « *l'ouverture des vacances certaines aux A titulaires étant un pré-requis avant toute ouverture de ces mêmes postes aux inspecteurs stagiaires* »).

La publication du mouvement national d'affectation des stagiaires était prévu le 23/10/2025. Dès le 24/10/2025, la Ddfip 77 a adressé aux A stagiaires la liste des postes qui leur étaient ouverts et sur lesquels

seuls les stagiaires pouvaient candidater ; il s'agissait de postes fixes sur des vacances certaines (« *non pourvus par l'ouverture précédente aux titulaires* »), ou des postes ALD (« *postes libérés en cascade par le changement d'affectation de titulaires et des postes dont la vacance n'est pas certaine* »).

La possibilité de candidater début 2026 sur des postes au choix au niveau national reste acquise. Ainsi, le nombre d'affectation de A stagiaires ne sera connu qu'en mai 2026.

Dans le cadre de nécessités de service, les A stagiaires peuvent avoir une autre affectation au sein de la même résidence/même localité dans le respect des postes fonctionnels.

Ainsi, le 25/09/2025 : 7 postes (vacances certaines) ont été ouverts aux A titulaires. 2 fiches ont donné lieu à dépôt de candidatures mais 1 seule a été pourvue.

Le 24/10/2025, la Ddfip 77 a envoyé par courriel la liste des postes aux A stagiaires (date de fin du recrutement 14/11/2025) :

- 6 postes sur vacances certaines

- 16 postes (fiches de postes génériques)

Afin d'éviter les affectations d'office, les agents ont été invités à élargir leur choix.

La CGT fip 77 a demandé si les priorités ont été demandées et respectées le cas échéant.

La Ddfip 77 a rappelé qu'il existe 2 priorités : la priorité absolue (avec la carte mobilité inclusion avec mention invalidité) et la priorité légale (qui s'applique pour différencier les candidatures à profil identique).

La gestion des priorités est le domaine exclusif de la RH. Lors des entretiens, le chef de service n'est pas informé par la RH de la situation individuelle de l'agent, l'agent étant libre de l'évoquer lors de l'entretien. Au retour de l'entretien de recrutement par le chef de service, la RH prend la main sur le dossier si besoin. Un appel téléphonique est mis en place avec le chef de service pour évoquer le dossier. « On ne va pas laisser les gens au bord du chemin » selon la direction.

Au cas particulier, aucune priorité n'a été demandée pour les A titulaires ; 2 priorités légales demandées pour les A stagiaires.

Au total, 228 candidatures ont été présentées dans le cadre de recrutement au choix des A. La directrice RH a souligné que ce dispositif a engendré un travail considérable mais toutes les demandes ont été prise en charge.

En questions diverses, la Ddfip 77 a indiqué vouloir renforcer les divisions des professionnels, des particuliers et des collectivités locales/expertise économique. Pour cela, elle aura désormais un outil à sa disposition, qui lui donnera des marges de manœuvres pour redéployer les emplois : les ETP « les équivalents temps plein » ! Selon elle, la prise en charge dans certains domaines lui semble insuffisante et il est nécessaire de renforcer les équipes (secteur de l'activité économique, le recouvrement ou Hélios...)